

Motion de Mmes Alexandra Rys, Alice Ecuillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention».

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la prévention est l'affaire de tous, qu'elle ne concerne pas que la police ou les centres sociaux mais aussi les citoyennes et citoyens, les associations sportives et culturelles, les entreprises, en fait, tout ce qui représente notre tissu urbain et qui permet de vivre dans le meilleur équilibre;
- actuellement, de plus en plus de gens ressentent de l'insécurité et justifient cela par plusieurs raisons: les difficultés sociales, la marginalité, le manque d'intégration, la jeunesse livrée à elle-même, la délinquance, etc.;
- en l'absence d'une réponse rapide de prévention concertée, les risques de dérive sécuritaire augmentent la fracture sociale et l'incompréhension;
- si chacun peut citer des exemples d'actes de violence et d'incivilités, en relation avec les statistiques officielles, il ne faut néanmoins pas se laisser aller à la facilité en demandant à la police et à la justice de tout résoudre;
- il faut, notamment, donner les moyens nécessaires pour mettre en place une politique de prévention efficace impliquant tous les acteurs du terrain;
- pour atteindre cet objectif, un des moyens est de créer une coordination des différents services communaux et associations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un poste de délégué communal à la prévention, chargé de définir une politique passant notamment par la coordination de tous les acteurs (la police, les agents de sécurité municipaux (ASM), le social, la Voirie, l'économie, les associations, les écoles, etc.), visant à mettre en place des actions de prévention concertées, pérennisées et globales;
- établir un cahier des charges;
- envisager un partenariat avec le Canton et les communes.